

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre me donnerait le temps de terminer mes observations?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur suppléant: Le député a-t-il le consentement unanime de poursuivre ses observations au delà du délai qui lui est accordé?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Je regrette, mais il y a dissentiment.

L'hon. M. Churchill: Ce sont les libéraux qui s'y opposent.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, étant donné que les libéraux s'y opposent, je ne terminerai pas mon discours...

M. Habel: Vous en avez déjà assez dit.

M. Muir (Lisgar): ...mais je le finirai une autre fois.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il n'est pas régulier pour un député de laisser entendre qu'on lui refuse le droit de parler, alors qu'il a profité de tout son temps de parole et demandé le consentement unanime de la Chambre afin de pouvoir continuer ses observations, sans toutefois l'obtenir. Je ne sais pourquoi on le lui a refusé, mais il est certainement irrégulier d'abuser des articles qui figurent depuis longtemps dans le Règlement de la Chambre en affirmant, afin de le consigner au compte rendu, qu'un des partis qui siègent à la Chambre se serait opposé à ce qu'il termine, ou lui aurait coupé la parole.

M. Danforth: C'est le cas.

M. l'Orateur suppléant: Je doute beaucoup qu'on puisse invoquer le Règlement à propos de ce qu'a dit le ministre. En tout cas, le temps de parole du député est expiré et nous savons tous qu'il faut, pour lui permettre de poursuivre son discours, le consentement unanime de la Chambre qu'il n'a pas obtenu. Je n'ai donc d'autre choix que de donner la parole au prochain.

Le député de Saint-Maurice-Lafleche (M. Chrétien) a la parole.

(Texte)

M. Jean Chrétien (Saint-Maurice-Lafleche): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lisgar (M. Muir) a fait allusion au député de Saint-Maurice-Lafleche en disant que c'était un jeune homme. Je suis fier d'être un jeune homme, et je lui dirai que je suis un député aussi bien que lui, et que dans mon comté on a enregistré 37,000 votes alors que, dans le sien, on en a enregistré que 19,000.

Un deuxième point, monsieur l'Orateur: l'honorable député a fait une remarque désobligeante à l'endroit du bilinguisme parce que j'ai signalé un fait que je jugeais important, à savoir que le sujet était inscrit dans le programme du parti libéral, en 1962-1963.

Je suis fier de dire que je suis un meilleur Canadien que lui, parce que je suis capable de parler les deux langues.

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question de privilège soulevée par l'honorable député de Saint-Maurice-Lafleche, je suis d'avis que l'honorable député de Lisgar (M. Muir) n'a pas fait allusion au député de Saint-Maurice-Lafleche. Si ce dernier est d'avis que les observations s'adressaient à lui, qu'il coiffe le chapeau, mais qu'il ne dise pas que l'honorable député de Lisgar a référé à lui, car il ne l'a pas fait.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! A mon sens, je devrais avoir l'occasion de dire ce que je pense de la question de privilège. Selon moi, il n'y a pas lieu de poser la question de privilège. Le député de Lisgar (M. Muir) n'a utilisé aucune expression non parlementaire et, à mon avis, la question de privilège du représentant de Saint-Maurice-Lafleche (M. Chrétien) n'est pas fondée.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un privilège que de parler dans cette enceinte, mais c'est un privilège que je ne prise guère à ce moment-ci, car j'estime que nous rendons un mauvais service à la nation. J'éprouve très sincèrement ce sentiment et, à titre de représentant d'une circonscription, je puis exprimer mes sentiments personnels ainsi que certaines des opinions de mes commettants. A mon avis, le présent débat n'aurait jamais dû avoir lieu. (Rires) Certains députés peuvent rire, mais je puis leur déclarer que je voterai contre l'amendement en vue de la tenue d'un plébiscite. J'agirai ainsi pour l'unique raison que je suis Canadien. Je connais la rancœur qu'ont suscitée certains plébiscites antérieurs. Que nous venions de l'île de Vancouver ou de la Saskatchewan, nous sommes tous des Canadiens.

Je ne puis comprendre la façon dont le gouvernement a présenté sa résolution sur le drapeau. Cette question ne revêt pas une importance tellement grande pour la nation et beaucoup d'autres travaux demeurent à faire. Faisant partie de l'opposition, je puis dire franchement qu'il s'agit, à mon avis, d'une astuce politique. J'ai consulté le guide afin de voir de quelle région venait chacun des députés. A mon sens, la question ne devrait pas être transformée en ballon politique.

Je suis aussi fier que n'importe quel député. Je suis fier de mes ancêtres et de l'his-